

I. DEFINIR LES MISSIONS DE L'ECOLE

1. Quelles sont les valeurs de l'école républicaines et comment faire en sorte que la société les reconnaissent ?

Jusqu'où peut-on accepter les expressions de la mode et de la culture « jeune dans l'enceinte scolaire ?

- Tout le monde est d'accord pour rappeler que l'école de la république est un lieu de liberté, où tout type d'expression personnelle ne peut s'exprimer que dans le cadre du **respect de l'autre** et des lois de la république.
 - Comment donc gérer les conflits ? Qui arbitre ?
- Lorsqu'il y a conflit, il est nécessaire de rappeler le rôle de l'équipe éducative qui doit tout d'abord comprendre, expliquer et tenter de trouver la solution au problème posé. Il faut donc insister sur la notion de **responsabilité** de chacun, sur la notion de **devoir** également qui est bien souvent oubliée.

Dans quelle mesure peut-on, par l'éducation aux médias, contribuer à former à l'esprit critique ?

- L'éducation aux médias passe, tout d'abord, par la **formation** des enseignants aux nouvelles technologies au sein des IUFM (formation ,aujourd'hui très négligée).
- Mais elle passe également par la **résorption des inégalités** existantes au sein des établissements scolaires en ce qui concerne les dotations en matériel et moyens : à titre d'exemple, tous les élèves de la région des Landes se sont vus dotés d'un ordinateur par leur conseil régional.
- Les régions riches ou peu peuplées auront-elles plus de moyens que d'autres ?

En conclusion, les valeurs de l'école républicaine ne peuvent s'accomplir que dans un cadre de respect mutuel, mais aussi dans un cadre d'égalité au niveau national et non régional car cela ne ferait qu'accroître les inégalités.

II. FAIRE REUSSIR LES ELEVES

Question 2 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

1. Les élèves travaillent-ils trop ou pas assez ?

« L'école peut être lassante » disent les élèves.
« Les élèves doivent mieux s'organiser » disent les professeurs.

Le premier constat qui est fait, c'est que les élèves apparaissent résignés quant à leur avenir. Ils désirent (et les enseignants également) que des choix de société soient faits et qu'on leur redonne l'espoir de trouver du travail avec un diplôme (ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui).

Cela passe par plus d'**Humanisme** et d'**Egalité** quant aux choix qui sont faits en matière d'orientation du pays. Les élèves désirent qu'on les oriente vers des filières qui les mènent à un emploi stable et non à des emplois « bouche-trou ».

2. Comment développer le désir et le plaisir d'apprendre ?

L'élève doit considérer l'apprentissage comme un tout, décroïsonner sa pensée. On doit, pour cela : veiller à lui construire des bases solides à l'école primaire en redonnant de la valeur à la lecture, l'écriture, le calcul et la grammaire tout en le préparant, en même temps, aux nouvelles technologies ; consolider toutes ses connaissances au collège en lui apprenant également à travailler de façon transversale (l'anglais pourra aussi être utile en sciences plus tard).

Remarque : cependant, il semblerait que les orientations prises ces dernières années au collège ont fortement déçu les enseignants : par exemple « rien n'est renouvelé en technologie depuis des années ».

Au lycée, la question est posée de l'importance des filières d'orientation. Le lycée sert-il à former l'élève à toutes les matières ou à orienter ? L'abandon progressif des filières littéraires et l'appauvrissement en dotation horaires en langues sont fortement dénoncés.

3. A quelles conditions le redoublement peut-il être efficace ?

D'après les élèves, le redoublement n'est efficace que s'il est accepté.

Pour le professeur, le redoublement n'est efficace que lorsque l'on connaît les causes de l'échec et que l'on tente d'y remédier.

Si les problèmes scolaires décelés dès la maternelle ne sont pas résolus, il est très difficile par la suite de les solutionner. Cependant, les causes d'un redoublement sont parfois extérieures à l'école et les moyens à disposition du personnel éducatif sont insuffisants.

Il serait urgent de créer davantage de structures périscolaires adaptées aux élèves en difficulté dès la maternelle, d'augmenter également le nombre des assistantes sociales et médecins scolaires aussi bien au collège qu'au lycée.

En conclusion, des choix de société sont donc à faire : il faut de toute urgence améliorer les conditions d'accueil, d'écoute et d'encadrement au sein des établissements scolaires ; rétablir, peut-être, l'étude obligatoire pour les élèves en difficulté, créer des postes de surveillants et d'éducateurs.

Question 15 : Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Remarque : l'échec scolaire est la première agression au sein d'un établissement scolaire. Tenter de le résoudre, c'est aussi résoudre les incivilités.

1. Comment l'école doit-elle faire face à la difficulté de certains parents à éduquer leurs enfants ?

Avant tout, il est nécessaire de redéfinir le mot violence :

En effet, pour un élève turbulent, l'emportement, la brutalité, l'agressivité, c'est à dire pousser dans la cour de récréation n'est pas une violence mais un jeu ; l'outrance dans les propos, c'est à dire insulter devient une habitude.

Il faut donc, dans un premier temps, prévenir et éduquer l'élève à la notion de respect et de violence. Respecter, c'est accepter les lois de la République.

Remarque : là encore, les moyens sont pauvres et le manque de personnel d'encadrement se fait cruellement ressentir : « on préfère créer des postes de policiers que des postes d'instituteurs ».

La responsabilité de l'état est donc mise en cause avec les suppressions respectives de surveillants, d'aides éducateurs (qualifiés de formidables), d'agents de service et de CES.

Il est rappelé également le rôle des parents qui tendent de plus en plus à se désresponsabiliser. Il leur est rappelé qu'ils sont les premiers policiers de France en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants

2. Faut-il renforcer l'autorité des enseignants et l'encadrement des élèves ?

Un rappel est fait de la loi de septembre 2002 qui a déjà renforcé leur autorité et qui stipule que les enseignants sont dépositaires d'une mission de service public avec le devoir d'exemplarité que celle-ci implique.